

N° 1 . 30 Octobre 2020

District Haute-Vienne**Siège social :**4 rue de La Rochefoucauld
87000 LIMOGESH**Accueil :****Secrétariat :**

Tél. : 05.55.77.35.40

Fax : 05.55.77.08.34

Messagerie : district@foot87.fff.fr**Site internet :**<http://foot87.fff.fr/cg/2408/www/index.shtml>**Adresse postale :**BP 1036
87050 LIMOGES Cedex**Horaires d'ouverture des****Bureaux :**Du lundi au Vendredi :
8H00 à 12H00 - 13H00 à 17H00**SUSPENSION DES COMPETITIONS È**
COMMUNIQUE DE LA FFF

La Fédération Française de Football est prononcée sur les compétitions par le biais d'un communiqué de presse. Toutes les compétitions régionales et départementales sont suspendues jusqu'au 1er décembre.

Communiqué de la FFF :

A la suite de l'annonce par le Président de la République des mesures sanitaires de confinement pour lutter contre la pandémie de Covid-19, la FFF a pris la décision de suspendre l'ensemble des compétitions de Ligues, de Districts, des championnats nationaux du National 3, du National 2, de la D2 féminine, des Coupes de France masculine et féminine, et des championnats nationaux de jeunes (féminins et masculins) jusqu'au mardi 1er décembre.

Toutes les rencontres qui ne pourront se jouer durant cette période seront reportées à des dates ultérieures, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Les championnats du National, de la D1 Arkema et de la D1 Futsal ne sont pas concernés par cette décision. Les matchs pourront donc se jouer, à huis clos.

Les rencontres internationales initialement prévues de l'équipe de France, de l'équipe de France Féminine et des Espoirs sont également maintenues.

Le monde du football se doit de participer à l'effort collectif pour lutter contre la deuxième vague de cette épidémie.

Agenda**Sommaire:**

Procès-verbaux : 0 0 p 2 à 40
Assemblée Générales .
Compétitions seniors garçons & filles .
Championnat Jeunes .
For Pro Com .
Statut de l'Arbitre

Partenaires : 0 0 0 0 p 41

FERMETURE DU DISTRICT

Veuillez noter que le District de Football sera fermé à partir du **lundi 02 Novembre 2020 jusqu'à nouvel ordre.** Les salariés sont au chômage partiel. Vous pouvez contacter le district par mail à : secretaire@foot87.fff.fr

Jacques Pleinevert : 06 81 25 67 90
Lionel Filleul : 06 20 57 12 32
Jean-Michel Cacout : 06 88 97 03 58

se tiennent à votre disposition si besoin.

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE-ELECTIVE ET FINANCIERE

Assemblées générales Ordinaire- Élective et Financière	Vendredi 18 septembre 2020
à :	18h30 à 22h00 . Conseil Départemental de la Haute- Vienne
Présidence :	M. Bernard LADRAT
Présents :	Mme Aude MUHLEBACH, Marie-Colette SAZERAT MM. Michel BREMONT, Serge BRIDAY, Claude PEYMIRAT, Jean-Luc PRINSAUD, Clarisse ROUGIER, Bernard VERGONZANNE, Jacques PLEINEVERT, Patrice BARRAT, Marc GIRAUD, Bernard QUESSON, Patrice COUTY, Gérard DUPUY, Lionel FILLEUL.
Excusés	MM. BONNAUD, Camaridine MISTOIHI, Jacky ROUDIER.
Commission de surveillance des opérations électorales	Mme DUMET, MANUS M. Jean-Claude THOMAS, Jacques RUCHAUD, Philippe RAMEAUX ;
Personnel administratif	Mme Chantal PALAND, MM. Mikaël LAFÔRET, Guillaume ROCHETEAU.
Personnel Technique	M. Olivier DESPLAT
Clubs présents	A.S AIXE SUR VIENNE, A.S AMBAZAC, AVENIR NORD FOOT 87, U.S AUREIL/EYJEAUX, AZAT LE RIS, U.S BEAUNE LES MINES, BELLAC/BERNEUIL/ST JUNIEN LES COMBES représenté par Mme Chantal THOMAS, DIABLES BLEUS BERSAC représenté par M. Olivier COULAUD, U.S BESSINES/MORTEROLLES, A.S BONNAC LA COTE, F.C BOISSEUIL, A.S BOSMIE, A.S BUJALEUF représenté par M. Rémi CHEVREAU Rémi, F.C CHAILLAC/SAILLAT, CHAMPAGNAC LA RIVIERE , A ;S CHAMPNETERY, A.S CHATEAUNEUF/NEUVIC ENTIER représenté par M. Kévin AUTIER, F.C CIEUX VAULRY représenté par M. Grégory DUCLOVE, U.S.A COMPREIGNAC, U.S.A CONDAT SUR VIENNE, U.S.E.COUZEIX/CHAPTELAT, LA CROISILLE/LINARDS représenté par M. Bernard ROUX, U.S LE DORAT, US DROUX représenté par M. Jean-Daniel BERTRAND, U.S LES FEUILLARDIERS représenté par M. Éric DUFOUR Éric, C.S FEYTIAT, A.S FOLLES, FOOT COGNACOIS CYRIEN LAURENTAIS représenté par M. Steven VIGNERIE, U.S FRATERNELLE FOOT, A .S FROMENTAL . ESP. LA GENEYTOUSE, LES GRANDS CHEZEAUX, J.A ISLE représenté par M. Marc LATHOUR, LIMOGES AMICALE FRANCO PORTUGAISE .

ASPTT LIMOGES représenté par M. Gérard DESBORDES, LIMOGES ALOUETTE FCRG, LIMOGES FC BEAUBREUIL, LIMOGES FOOTBALL, LIMOGES JS LAFARGE, LIMOGES LANDOUGE FOOT,

LIMOGES ELAN SPORTIF, LIMOGES LEGRAND AS représenté par M. Jean-Marc PETUREAU, F.C VIGENAL, A.S LIMOGES ROUSSILLON, LIMOGES ST LOUIS/VAL, FC MAYOTTE représenté par M. Ibrahim Santio ATTOUMANE, AS KURDES LIMOGES, US LA BASTIDE, C.A.P.O LIMOGES représenté par M. Philippe AUDOIN, .AC TURQUE LIMOGES, A.S LUSSAC LES EGLISES représenté par M. DELAGE, C.A MAGNAC LAVAL représenté par M. Daniel PUYGRENIER (US ORADOUR SUR GLANE), U.S LA JONCHERE ST MAURICE, C.S.L MOISSANNES, U.S NANTIAT représenté par M. KEBAILI , A.S NEXON, A.S NIEUL, E.S NOUIC/MEZIERES, F.C OCCITANE, U.S ORADOUR SUR GLANE, F.C CORADOUR/VAYRES représenté par M. LEVEQUE Joël ,S.A LE PALAIS SUR VIENNE représenté par M. Michel BESSOULE, A.S PANAZOL, U.S PEYRAT DE BELLAC, C.S PEYRILHAC, FOOT SUD 87, U.S LA PORCHERIE, A.S RAZES . C.A RILHAC RANCON, U.S LA ROCHE LA BEILLE, ROCHECHOUARTO.C représenté par M. Joel LEVEQUE (FCCO). LES ÉPIS DE ROYERES . ST AMAND MAGNAZEIX représenté par Mme BERSOUX Isabelle (LIMOGES ST LOUIS/VAL), F.C 2 VALLEES . ST BONNET DE BELLAC, F.C ST BRICE, AS ST GENGE, ST GEORGES LES LANDES, A.S ST HILAIRE LES PLACES, A.S ST JOUVENT, F.C ST JULIEN LE PETIT, A.S ST JUNIEN, A.S ST JUST LE MARTEL, U.S ST LEONARD DE NOBLAT, F.C ST PRIEST S/AIXE, R.S.C ST PRIEST TAURION, ST SORNIEN LEULAC FC , C.A ST VICTURNIEN, F.C PAYS AREDIEN représenté par M. MORAND Yves Christian, F.C SAUVIAT, S.C SEREILHAC, U.S SOLIGNAC, E.S SUSSAC, LE THEIL LES BILLANGES, E. VAL DE VIENNE représenté par M. Frédéric TALABOT (CA STVICTURNIEN), U.S VAYRES , S.C VERNEUIL SUR VIENNE, U.S VEYRAC représenté par M. Alberto PEREIRA DE JESUS, LEGRAND FOOT LOISIRS représenté par M. Julien RAFFIER (U.S.EC.C), A.T.S.C ADMINISTRATIONS FINANCIERES 87 représenté par Mme Muriel MAURY (A.S NEXON), PANA FUTSAL représenté par M. Tuan FALL (AS ST JUNIEN), SAUR FC LIMOUSIN représenté par M. Marc LATHOUR (JA ISLE).

Clubs absents

AS EYMOUTIERS, AM SC LA MEYZE

Personnalités

- Mme Sandrine ROTZLER, Vice-Présidente Adjointe aux Sports représentant M. Jean-Claude LEBLOIS, Président Conseil Départemental de la Haute-Vienne

 - Mme Sylvie ROZETTE, Adjointe aux Sports de la ville de Limoges

 - M. Alexandre BOUDET, membre du Comité de direction LFNA représentant M. Said ENNJIMI, Président LFNA

 - M. François MARCELAUD . Président CDOS
-

Personnalités excusées

- M. Jean-Claude LEBLOIS, Président Conseil Départemental de la Haute-Vienne

- M. Emile Roger LOMBERTIE, Maire de LIMOGES

- Mme Marie-Pierre MULLER- Directrice de la D.D.C.S.P.P de la Haute-Vienne

- M. Said ENNJIMI, Président LFNA

- M. Guillaume GUERIN, Président de la Communauté Urbaine LIMOGES METROPOLE et son représentant Fabien DOUCET

En raison de la crise sanitaire COVID 19, un seul membre par club est autorisé à assister Aux Assemblées Générales dans le respect des gestes barrières (masque obligatoire, distance, gel..)

Bernard LADRAT, Président du district, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des présents.

Vérifications des pouvoirs.

Bernard QUESSON, secrétaire général, déclare les assemblées générales ordinaire, électorale et financière ouvertes. Le quorum étant atteint, les assemblées générales peuvent commencer.

1. Assemblée Générale Ordinaire

1. Mot de bienvenue du Président du District de Football de la Haute-Vienne

Le Président du district souligne le caractère particulier, lié à la crise sanitaire du COVID 19 de ces assemblées générales ordinaire, électorale et financière.

C'est aussi la fin de la mandature 2016 / 2020 à laquelle il ne renouvellera pas son mandat après dix-sept ans à la tête du district. Il est donc venu le moment de changer les personnes.

« Je passe donc le témoin ».

Il remercie Monsieur Jean-Claude LEBLOIS, Président du Conseil Départemental, qui a mis gratuitement à disposition cette salle. L'assemblée applaudit les représentants de cette institution.

Après avoir évoqué les personnalités présentes, excusé M. Said ENNJIMI, Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine ainsi que Mme MULLER, directrice de la D.D.C.S.P.P., il remercie et félicite tous les acteurs du football qui maintiennent un lien social aussi bien les quartiers, les villages et les communes.

Il remercie aussi l'ensemble du personnel du district avec qui il a eu le plaisir de travailler et le félicite pour le travail accompli au quotidien avec professionnalisme et dévouement au service des clubs.

Il n'oublie pas aussi de remercier toutes celles et ceux qui l'ont accompagné bénévolement avec une loyauté et un soutien sans faille dans les différentes missions qu'il s'agisse des élus du comité de direction mais aussi les membres et animateurs de commissions. Bernard LADRAT précise que le district de la Haute-Vienne est un des seuls à ne prendre aucun frais de déplacement pour venir au district.

Remerciements également aux clubs pour leur parfaite coopération tout au long de la mandature qui s'achève et autour de laquelle il a fallu faire face à plusieurs situations inattendues comme la crise sanitaire.

Les documents relatifs aux assemblées générales parus sur le site et que les clubs ont reçu via ZIMBRA font paraître que le district laisse une situation financière saine au successeur quel qu'il soit.

Pour rappel, lors de la dernière assemblée générale financière, il était apparu un déficit de 59 000 ” en raison d’une rupture conventionnelle et un départ à la retraite.
Le district, à ce jour, est donc revenu à une situation normale.

Le Président évoque, qu’au cours de ses dix-sept années de mandat, il a eu le plaisir de côtoyer et d’entretenir des relations privilégiées autant avec les partenaires publics comme les collectivités en citant le conseil départemental ainsi que les communes et leur représentant, l’éducation nationale, la D.D.C.S.P.P., le C.D.O.S. qu’avec les partenaires privés.

L’élection du prochain comité de direction et donc son Président va avoir lieu. Bernard LADRAT souhaite au nouvel élu de trouver tout le courage, la volonté, la force, la disponibilité et l’enthousiasme nécessaires pour gérer et promouvoir le football départemental sachant que la vie d’un district est rarement un long fleuve tranquille.

Avant de poursuivre la séance, Bernard LADRAT remercie l’assemblée de leur attention.

Il laisse la parole à Jean-Claude THOMAS, animateur de la C.S.O.E. Celui-ci précise que cette commission s’est réunie à plusieurs reprises. Elle a notamment validé les deux listes pour le comité de direction réceptionnées à savoir LAB-FOOT 87 conduite par Timothée JOHNSON et CAP ACTIONS 20-24 conduite par Jacques PLEINEVERT.

Il demande à chaque candidat de se présenter dans l’ordre du tirage au sort effectué en amont et sur un commun accord, le temps de parole sera de 15 minutes pour chacun.

Il aborde le déroulement des élections à savoir que les clubs seront appelés par la commission de surveillance des opérations électorales au niveau des isoloirs.

2. Présentation des programmes des différentes listes et des candidats.

a. Présentation de la liste LAB-FOOT 87 mené par M. Timothée JOHNSON

« Mesdames les Présidentes

Messieurs les Présidents

Mesdames, Messieurs les personnalités

Chers amis

Quel football pour la Haute-Vienne pour les prochaines années ?

Quel district pour la Haute-Vienne pour aujourd’hui et demain ?

Nous sommes allées à la rencontre des clubs. Pendant douze mois, nous avons sillonné le territoire départemental, dans une démocratie participative.

Nous avons posé un diagnostic sérieux, l’état de notre football qui va mal. Nous avons fait un état des lieux du fonctionnement actuel du district de la Haute-Vienne.

Ensemble, nous avons échafaudé des propositions, nous avons élaboré un fonctionnement pour relever notre football, le sortir de la léthargie actuel.

Ces propositions ont été transformées en projets et soumis à votre suffrage.

3 axes 30 mesures :

a. Institutionnel :

Un district au service de tous les clubs, sans exception, qui aide, soutient chaque club et l’accompagne.

Créer une conférence de Présidents de clubs qui sera un lieu de concertation et de dialogue permanent entre les Présidents de clubs et le comité de direction. Ce sera un projet de réflexion. Nous trouverons des accords face aux divergences. Cette conférence se déroulera deux fois par saison avant de se retrouver à l’assemblée générale.

Changer la formule de l’assemblée générale

Réduire le temps administratif pour consacrer l’assemblée générale à plus de fête. Cette assemblée générale doit pouvoir réunir les Présidents, les dirigeants, les arbitres, les délégués, les éducateurs, les femmes, les familles en somme, la fête du football en Haute-Vienne.

Réduire à deux mandats le Président du District : 8 ans suffisent à réaliser nos actions.

Nous avons entendu votre besoin immédiat de proximité. Il est proposé des élus référents sur des secteurs fonctionnels qui seront mis en place (AMBAZAC . CHATEAUPONSAC . ST LEONARD DE NOBLAT . NEXON . ORADOUR SUR GLANE . Agglomération de LIMOGES). Les élus seront vos relais directs.

Enfin, renforcer la communication du district pour la rendre plus fluide et transparente.
Politique de proximité et de qualité.

b. SPORTIF

Proximité et efficacité

Réforme de l'arbitrage

Améliorer l'information des arbitres, les désignations

Enrailler la perte des arbitres

Mise en place d'un plan de développement technique : qualité . proximité et formation

c. EDUCATEUR

Remettre en valeur

Fixer une date pour réunir les éducateurs de la Haute-Vienne

Soutenir et promouvoir les groupements de jeunes, le suivi des jeunes arbitres. C'est une des clés pour permettre sur les prochaines années de pouvoir tutorer l'ÉLITE. La culture formation des jeunes est importante.

La structure du FOOT FEMININ : en créant 4 pôles féminins avec des écoles dans le département.

L'idée est de mutualiser les efforts, les infrastructures, les finances

Lutter contre les incivilités : c'est un combat de chaque instant, à mener ensemble.

d. AXE FINANCIER

Permettre aux clubs de consolider financièrement leur trésorerie et dégager des marges de manœuvres

Aucune augmentation des tarifs pendant la mandature 2020/2024

Proposition de baisser de 10 % les tarifs d'engagements seniors et jeunes afin d'alléger la trésorerie des clubs.

Créer un FAFA départemental du foot amateur : 60 000 " sur la mandature . 15 000 " / an financé par le partenariat.

Il faut soutenir le football rural.

La formation des jeunes : converger le financement vers les Groupements de Jeunes . mutualiser les moyens financiers.

Emplois civiques : permettre aux clubs une structuration.

Aider les petites dépenses comme l'achat d'une tablette, d'un ordinateur ; informatiser le club.

Généralisation de la gratuité de la licence pour les dirigeantes

Prélèvement de 2" et 1 " : ce principe ne sera pas abandonné sauf si les clubs le demandent via un vote.

Ce programme a été basé sur les rencontres avec les clubs pendant les douze derniers mois.

La liste a été construite de manière à mailler le territoire d'hommes et femmes de terrain expérimentés, compétents.

Vous servir est important et il vous appartient de confier les clés de la Maison commune du football pour les quatre prochaines années.

La valeur ne attend pas le nombre des années.

Votez en votre âme et conscience.

Timothée JOHNSON présente les membres de sa liste.

LISTE LAB FOOT 87 :

MM. Timothée JOHNSON K, Rodolphe DUGENY, Mounir SISSAOUI, Grégoire DUCLOS, Mathieu GANDOIS, Tristan ARNAUD, Mme Christelle NOIR, Boris MELLONI, Fabrice COUTURAUD, Thierry BELLANGEON, Christian PARTHONNAUD, Dominique VINCENT, Pierre NOUAUD, Mme Sophie GARESTIER, Daniel

PUYGRENIER, Mme Nicole ABOT, Djamel FELLAH, Shirvan DECOUTY, Tuan Angelo FALL, Jean-Pierre PROUT. Mme Isabelle BERSOUX, Didier JOUANIE, Grégory DUCLOVEL.

Il conclue en remerciant les participants de l'assemblée générale de leur attention. »

Jean-Claude THOMAS donne la parole à Jacques PLEINEVERT . Liste CAP ACTIONS 2020/2024

b. Présentation de la liste CAP ACTIONS 20-24

« Mesdames et Messieurs, chers amis,

Dans quelques minutes vous allez choisir l'équipe qui aura la charge et la mission d'administrer et d'animer notre football départemental pour les quatre prochaines années.

A l'occasion des différentes réunions qui nous ont permis de vous rencontrer et d'échanger avec vous sur vos attentes et vos préoccupations, vous nous avez largement exprimé votre volonté de voir émerger un souffle nouveau, un réel changement, du dynamisme de la nouveauté. Nous avons bien compris votre message et l'équipe que nous proposons à vos suffrages correspond à l'ensemble de ces critères de changement, de nouveauté, de dynamisme.

Comme nous l'avons fait au cours des 9 réunions que nous avons organisées sur l'ensemble du département, il nous paraît essentiel de rappeler le cadre institutionnel dans lequel fonctionne un district.

Un district c'est avant tout une association chargée de représenter la fédération française de football à l'échelle de notre département, c'est un organe déconcentré de la fédération qui est chargé d'accomplir un certain nombre de missions fondamentales nécessaires à l'organisation de la pratique du football au niveau départemental.

Le district dispose également de sa propre gestion financière sachant que 70 % de son budget de fonctionnement est abondé par des dotations fédérales, des dotations de la ligue régionale dans le cadre des contrats d'objectif et une part de reversement sur les licences.

Il reste l'espace de liberté dont nous avons déjà largement palé avec certains d'entre vous à l'occasion de nos réunions de campagne, cet espace de liberté qui permet de développer ce projet, ce programme d'accompagnement en direction des clubs.

Pour nous orienter vers le football de demain, ce projet, ce programme qui va vous être présenté est peut-être moins ambitieux que celui de nos concurrents mais il se veut responsable, réaliste et surtout réalisable. Nous ne vous ferons aucune promesse que nous ne serions pas en capacité de tenir. Notre laboratoire c'est la gestion quotidienne de votre district. Pour le reste, un certain nombre de propositions seront sans doute communes aux deux programmes.

Ainsi, nous nous retrouverons sans aucun doute sur plusieurs thèmes et sur plusieurs nécessités d'évolutions incontournables :

- La qualité de l'accueil.
- La proximité avec les clubs.
- Le plaisir, le respect, la passion, l'engagement, la tolérance, la solidarité sont autant de valeurs universelles que nous partageons toutes et tous.
- Notre district doit être créatif, innovant, au service des clubs et des acteurs du football, garant du respect et de l'éthique sportive, acteur du développement et du rayonnement de notre territoire.
- Nous avons développé notre programme sur cinq axes principaux :
 - Axe éducatif,
 - Axe sociétal,
 - Axe communication,
 - Ressources organisation et sportif

Nous sommes d'accord sur la nécessité d'apporter du changement dans le fonctionnement de notre district mais nous avons quelques divergences sur les moyens à utiliser pour y parvenir.

Notre district doit devenir plus créatif et innovant dans ses activités, son fonctionnement et sa communication.

Il doit être davantage au service des clubs et des licenciés

Il doit permettre au plus grand nombre de pratiquer le football de leur choix dans les meilleures conditions.

Il doit être le garant du respect de l'éthique sportive.

Il doit être reconnu par son environnement et les instances du football.

Il doit être acteur du développement de notre territoire.

POUR Y PARVENIR NOTRE PRAGRAMME EST ELABORE AUTOUR DE CINQ AXES

a. SPORTIF :

- Redéfinir la pyramide des compétitions seniors dans le respect des règles fédérales.
- Développer et encadrer toutes les formes de pratiques : (foot à 8, foot en marchant)
- Gérer les compétitions filles et garçons au sein des mêmes commissions tout en poursuivant le développement du football féminin.
- Travailler sur les difficultés liées au passage des catégories U13 à U15 et sur la gestion de la catégorie U 14 au niveau départemental.
- Travailler sur l'atténuation de la chute du nombre de licenciés des U15 aux U19.
- Elaborer une charte de bonne conduite au niveau des changements de clubs chez les jeunes.
- Permettre et faciliter le recyclage des éducateurs fédéraux.

b. COMMUNICATION :

- Rencontrer l'ensemble des clubs tous les ans lors des Réunions « District/Clubs » par secteur en associant les présidents mais également leurs membres qui souhaitent pouvoir y participer.
- Faire participer systématiquement des dirigeants de clubs au sein de groupes de travail et intégrer davantage d'acteurs du football (dirigeants, éducateurs, arbitres, joueurs) au sein des commissions.
- Renforcer l'information des joueurs, dirigeants en organisant des modules sur des sujets précis (rôle du secrétaire, du correspondant, gestion des conflits, etc ..).
- Accompagner les clubs en leur apportant expertise et conseil dans la collaboration de leur projet. (FAFA, dossiers ANS, dossiers relatifs aux groupements)
- Proposer des modules d'informations dans les clubs sur différents thèmes : (Rôle et missions du correspondant, du trésorier, la gestion des conflits)
- Favoriser l'intégration et la participation féminine dans les clubs.
- Initier des rencontres CDA / Clubs (dirigeants, éducateurs, capitaine et arbitres) pour apprendre à mieux se connaître et mieux communiquer.

Nous sommes bien conscients de la nécessité d'améliorer la qualité de l'arbitrage mais il faut que cette action reste compatible avec l'obligation qui est faite aux clubs de respecter le statut de l'arbitrage.

Attention de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

- Développer le partenariat privé et les échanges avec la presse.
 - Redorer l'image du football et de ses valeurs en intensifiant la communication avec les médias locaux au moyen de points presse régulier et d'envoi d'articles valorisant pour les clubs.
- SOCIETAL
 - Susciter et mettre en place une action de réflexion sur l'avenir du football en Haute-Vienne.
 - Favoriser le lien social et le bien vivre ensemble.
 - Récompenser les bénévoles anonymes dans leur club.

- EDUCATIF
 - Développer les interventions en milieu scolaire et périscolaire.
 - Accompagner les clubs dans la mise en place du PEF afin de former les sportifs mais également les citoyens de demain.
 - Améliorer les comportements sur et autour des terrains en proposant des échanges préalables aux rencontres présumées sensibles, entre capitaines, dirigeants et arbitres.
 - Participer aux frais de formation de certaines formations certifiées et mettre en place un label district pour certains clubs qui ne rempliraient pas les conditions du label LFNA.
- ORGANISATION ET RESSOURCES
 - Requalifier et optimiser le fonctionnement des commissions et améliorer la communication en interne et avec les clubs.
 - Optimiser l'utilisation des locaux du district.
 - Abandonner le prélèvement des 2" par licence senior et de 1" par licence jeune.

Nous sommes vraiment désolés de ne pas encore être en mesure, aujourd'hui, de vous promettre le grand soir mais qui pourrait prétendre pouvoir le faire.

Ce programme est déjà très ambitieux vaste et copieux et il est réaliste, sincère et surtout réalisable.

Nous ne faisons aucune surenchère, aucune proposition, nous ne prenons aucun engagement que nous ne serions pas en mesure de pouvoir tenir.

L'équipe nouvelle que nous proposons à vos suffrages est composée de pas moins de 14 nouveaux candidats 14 nouveaux candidats qui attendent tout comme vous un réel changement, qui attendent de pouvoir apporter leur dynamisme, de procurer des idées novatrices et dans le fonctionnement du district. 14 candidats nouveaux mais également 9 anciens qui ont accepté d'accompagner notre nouvelle équipe pour lui apporter, leur expérience, leurs connaissances avec une réelle volonté de servir notre football départemental. Parmi les 23 candidats qui composent cette nouvelle équipe, 5 femmes ont également souhaité s'investir au service de l'intérêt général en apportant leur expertise avec un %il neuf, une capacité d'écoute et d'analyse parfois différente mais surtout très complémentaire de leurs collègues masculins.

C'est donc une équipe largement renouvelée et considérablement rajeunie qui se présente devant vous pour concrétiser un programme réaliste concret et cohérent.

Personne ne peut se prévaloir de détenir le monopole du changement, du dynamisme et du renouveau et encore moins de la motivation et de la détermination. Cependant, les candidats de la liste CAP ACTIONS peuvent vous offrir les garanties de lucidité et de stabilité que vous êtes en droit d'attendre.

Notre liste incarne le contraire de l'aventure et de l'improvisation.

Il est difficile de reprocher aux sortants de notre liste, d'avoir fait preuve de loyauté à l'égard de notre président, d'avoir géré le district en bon père de famille, d'avoir fait preuve de équité, d'impartialité, d'intégrité dans l'ensemble des décisions du comité directeur au cours de la mandature qui s'achève.

Plusieurs de nos colistiers ont d'ailleurs fait l'objet de convoitises soutenues de la part de nos concurrents qui reconnaissent bien évidemment leurs compétences tout en vous invitant à les éliminer.

Mesdames et Messieurs les présidents de clubs, nous savons que vous accorderez votre confiance à la liste qui incarne, qui présente le plus de sécurité, de fidélité et de sincérité.

Notre engagement au service de l'intérêt général, notre disponibilité, notre expérience, notre sincérité et notre volonté de changement, sont conformes à vos attentes et correspondent, si vous nous faites confiance, aux nécessités, aux exigences et aux garanties d'organisation, de gestion et de fonctionnement de votre district. Votre maison du football sera, quoique d'aucun puisse en dire, toujours plus accessible, toujours plus accueillante, encore plus ouverte à toutes celles et à tous ceux qui voudront s'investir dans les commissions, toujours plus à votre service et au service du football de notre département.

LISTE CAP ACTIONS 20-24 :

M. Jacques PLEINEVERT, Jean-Michel CACOUT, Lionel FILLEUL, Gérard DUPUY, Christian PINARDON, Laurent RAMPNOUX, Mme Nathalie MACARI, Jean-Jacques BRISSAUD, Christophe BERTHIER, Christophe VEDRENNE, Jérôme RAT, Mme Élodie DUFOUR, Patrice COUTY, Mme Françoise FLACASSIER, Mme Marie-Colette SAZERAT, Bernard QUESSON, Marc GIRAUD, Thierry METAIS, Philippe DUBREUIL, Patrice BARRAT, David BESSAGUET.

EXCUSES : Mme Martine CHAULET SENISSE, M. Jérôme LICOINE

3. Élections : Le Vote

M. Jean-Claude THOMAS, animateur de la commission de surveillance des opérations électorales, annonce que le nombre de clubs pouvant s'exprimer est de 101, ce qui représente 459 voix.

Les clubs ont reçu les bulletins de vote et une enveloppe vierge lors de l'émargement.

Le vote se déroule au fond de la salle et deux isolements sont mis à la disposition des clubs pour voter.

4. Approbation de procès-verbal de l'Assemblée générale financière du 08/11/2019 (Parution dans l'hebdo n° 20 DU 13/12/19)

Le vote est effectué à mains levées

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. Approbation du Rapport moral

M. Bernard QUESSON, secrétaire général du District a établi le rapport moral pour la saison 2019/2020.

Le vote est effectué à mains levées

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

6. Bilan de l'exercice financier au 30 juin 2020

Gérard DUPUY, trésorier du district, présente les comptes financiers arrêtés au 30 juin 2020 (bilan du 01/07/2019 au 30/06/2020), par Guillaume ROCHETEAU et lui-même, contrôlés par M. CROGUENNEC, commissaire aux comptes.

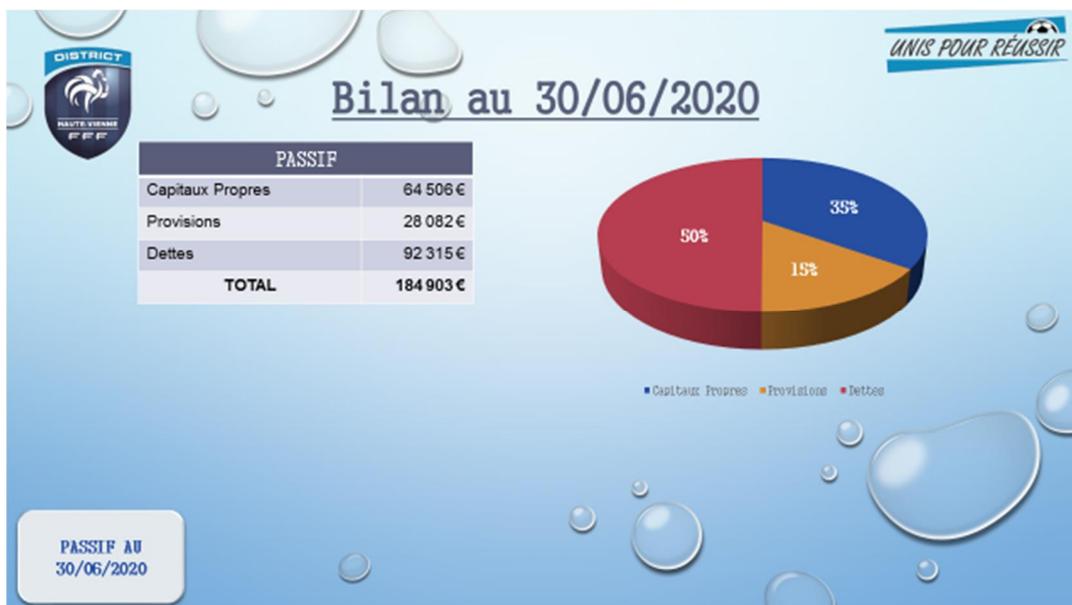
Le district a été créé en 1957, l'actif correspond aux biens acquis par le District depuis sa création.

Il est composé de 4 masses :

- Les immobilisations.
- Les stocks.
- Les créances.
- Les disponibilités.



Le passif du bilan correspond aux dettes du District.
Il est composé de 3 masses.



Le bilan de cet exercice laisse apparaître un excédent 2 541 ” .



Le compte de résultat reflète l'activité du district du 01/07/2019 au 30/06/2020 impacté de façon importante par le COVID 19

Il se traduit par l'arrêt des compétitions, la suppression des manifestations de fin de saison, la fermeture du district et la mise en chômage partiel des salariés.



« Nous terminons l'exercice avec un excédent de 2541 » malgré la crise sanitaire liée au COVID 19.

Nous avons réussi notre engagement, comme annoncé lors de l'assemblée générale du 8 novembre 2019, concernant le redressement des comptes après une saison déficitaire liée au départ de deux salariés. »

Il termine en remerciant de l'attention des clubs

Gérard DUPUY demande l'accord des clubs pour porter l'excédent 2019/2020 de 2541 » au compte fonds associatif capitaux propres du district.

7. Rapport du commissaire aux comptes

M. CROGUENNEC développe son rapport sur les comptes annuels.

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

Siège social : 4 rue de la Rochefoucauld – 87000 LIMOGES
Association déclarée
SIRET 778 071 266 00044

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2020

À l'assemblée générale du District de Football de la Haute-Vienne,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels du District de Football de la Haute-Vienne relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par les dirigeants le 23 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur les informations relatives au Covid-19 présentées dans les « faits caractéristiques de l'exercice » exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

Siège social : 4 rue de la Rochefoucauld – 87000 LIMOGES
Association déclarée
SIRET 778 071 266 00044

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports et autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui

DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

Siège social : 4 rue de la Rochefoucauld – 87000 LIMOGES
Association déclarée
SIRET 778 071 266 00044

d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Limoges, le 2 septembre 2020,

Le commissaire aux comptes



Yves CROGUENEC

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	540,00	540,00			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains	26 098,46	10 201,83	15 896,63	17 005,62	- 1 109
Constructions	513 082,15	492 068,84	21 013,31	34 763,49	- 13 750
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 636,36	5 097,55	538,81		539
Autres immobilisations corporelles	97 022,74	96 570,78	451,96	1 726,31	- 1 274
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations	15,00		15,00	15,00	
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	642 394,71	604 479,00	37 915,71	53 510,42	- 15 595
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements	106,66		106,66	1 013,27	- 907
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	26 901,06		26 901,06	42 166,06	- 15 265
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	744,13		744,13		744
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	29 020,40		29 020,40	111 761,41	- 82 741
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	88 343,24		88 343,24	17 101,80	71 241
Charges constatées d'avance	1 871,49		1 871,49	5 119,66	- 3 248
TOTAL (II)	146 986,98		146 986,98	177 162,20	- 30 175
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	789 381,69	604 479,00	184 902,69	230 672,62	- 45 770

CE DOCUMENT, VISE PAR NOS SOINS,
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS

BILAN(SUITE)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	61 965,70	121 810,61	- 59 845
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	2 540,67	-59 844,91	62 386
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		971,43	- 971
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	64 506,37	62 937,13	1 569
Provisions pour risques et charges	28 082,00	27 547,00	535
TOTAL (II)	28 082,00	27 547,00	535
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées	41 939,64	66 765,19	- 24 826
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	5 608,41	6 977,71	- 1 369
Autres	40 094,86	61 512,88	- 21 418
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	4 671,41	4 932,71	- 261
TOTAL (IV)	92 314,32	140 188,49	- 47 874
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	184 902,69	230 672,62	- 45 770
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

CE DOCUMENT, VISE PAR NOS SOINS,
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES DE RESULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)			Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens	38 773,00		38 773,00	70 704,00	- 31 931	-45,16
Production vendue services	11 598,00		11 598,00	12 629,00	- 1 031	-8,16
Montants nets produits d'expl.	50 371,00		50 371,00	83 333,00	- 32 962	-39,55
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			141 860,98	177 726,36	- 35 865	-20,18
Cotisations			1 050,00	684,00	366	53,51
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			89 061,00	117 654,70	- 28 594	-24,30
Reprise de provisions				21 323,60	- 21 324	-100
Transfert de charges			507,04	8 141,46	- 7 634	-93,77
Sous-total des autres produits d'exploitation			232 479,02	325 530,12	- 93 051	-28,58
Total des produits d'exploitation (I)			282 850,02	408 863,12	- 126 013	-30,82
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			109,13	170,02	- 61	-35,81
Autres intérêts et produits assimilés			0,21	5 003,30	- 5 003	-100,00
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			3,60	15,18	- 12	-76,28
Total des produits financiers (III)			112,94	5 188,50	- 5 076	-97,82
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			26 289,30	31 242,63	- 4 953	-15,85
Sur opérations en capital			971,43	1 700,00	- 729	-42,86
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			27 260,73	32 942,63	- 5 682	-17,25
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			310 223,69	446 994,25	- 136 771	-30,60
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
				-59 844,91	59 845	-100
TOTAL GENERAL			310 223,69	506 839,16	- 196 615	-38,79

CE DOCUMENT, VISE PAR NOS SOINS,
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	5 724,46	1 060,98	4 663	439,54
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	12 530,03	12 562,65	- 33	-0,26
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements	906,61	1 653,23	- 747	-45,16
Autres achats non stockés	8 221,15	6 638,77	1 582	23,84
Services extérieurs	19 020,23	27 550,34	- 8 530	-30,96
Autres services extérieurs	75 371,38	99 563,32	- 24 192	-24,30
Impôts, taxes et versements assimilés	4 737,65	6 773,00	- 2 035	-30,05
Salaires et traitements	117 677,69	256 296,87	- 138 619	-54,09
Charges sociales	40 754,84	72 461,29	- 31 706	-43,76
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	16 239,59	19 464,73	- 3 225	-16,57
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	535,00		535	N/S
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	1 541,04	1 695,19	- 154	-9,09
Total des charges d'exploitation (I)	303 259,67	505 720,37	- 202 461	-40,03
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	518,93	171,63	347	202,35
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	518,93	171,63	347	202,35
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	3 904,42		3 904	N/S
Sur opérations en capital		947,16	- 947	-100
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	3 904,42	947,16	2 957	312,22
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	307 683,02	506 839,16	- 199 156	-39,29
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	2 540,67		2 541	N/S
TOTAL GENERAL	310 223,69	506 839,16	- 196 615	-38,79
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

CE DOCUMENT, VISE PAR NOS SOINS,
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS

	Exercice clos le 30/06/2020 (12 mois)	Exercice précédent 30/06/2019 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				

CE DOCUMENT, VISE PAR NOS SOINS,
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 184 902,69 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 2 540,67 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 23/07/2020 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19

Depuis mars 2020, le Gouvernement a pris des mesures exceptionnelles de confinement en vue de limiter la propagation du Covid-19. Dans ce contexte, notre établissement a eu recours à des mesures de chômage partiel pour les salariés et a mis en place un travail à distance du 18 mars 2020 au 31 mai 2020.

A la date d'arrêté des comptes 2020, les dirigeants n'ont pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son l'activité.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

CE DOCUMENT, VISE PAR NOS SOINS,
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Indemnités de fin de carrière :

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 28 082 €.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont :

- calcul basé sur le salaire en fin de carrière,
- calcul retentant les droits accumulés en fin de carrière: méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté,
- âge de départ à la retraite: 62 ans,
- taux de rotation du personnel très faible,
- taux d'actualisation retenu: 0,90%,
- taux moyen de charges sociales: 32 %.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

CE DOCUMENT, VISE PAR NOS SOINS,
EST INDISSOCIABLE DE NOTRE RAPPORT
SUR LES COMPTES ANNUELS

Bernard LADRAT demande le vote des clubs à mains levées ou à bulletin secret.

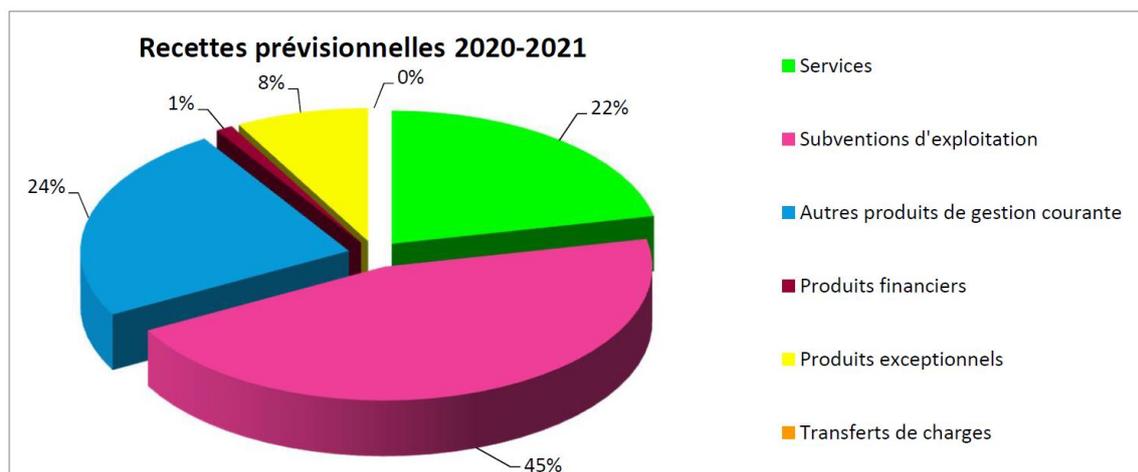
Approbation des comptes à l'unanimité à mains levées

En ce qui concerne l'excédent 2019/2020 : 2 541 " à porter au compte fonds associatif capitaux propres du district.

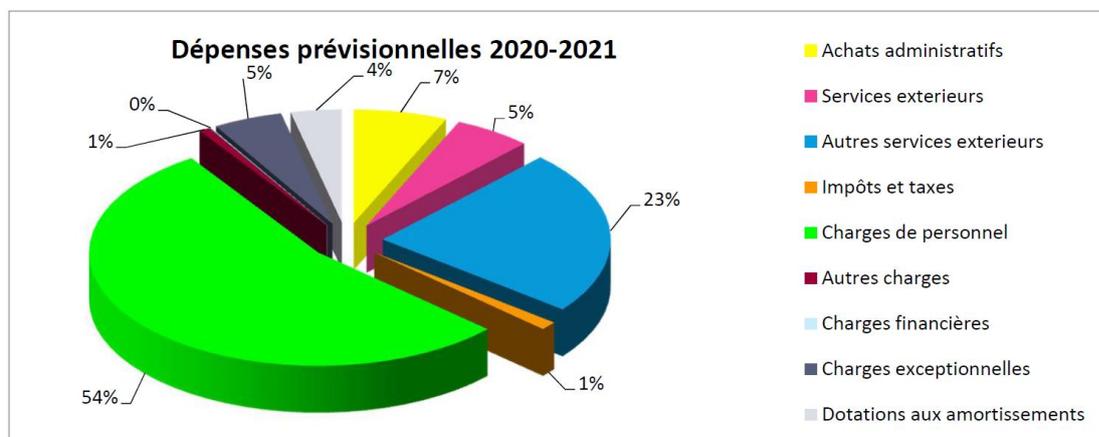
L'Assemblée générale accepte à l'unanimité cette proposition.

8. Budget prévisionnel pour la saison 2020/2021

RECETTES	Montant total (En €uros)	en %
Services	84 000,00 €	21,65%
Subventions d'exploitation	176 300,00 €	45,44%
Autres produits de gestion courante	92 600,00 €	23,87%
Produits financiers	4 000,00 €	1,03%
Produits exceptionnels	31 100,00 €	8,02%
Transferts de charges	- €	0,00%
TOTAL	388 000,00 €	100,00%



DEPENSES	Montant total (En €uros)	en %
Achats administratifs	25 650,00 €	6,61%
Services extérieurs	21 400,00 €	5,52%
Autres services extérieurs	90 950,00 €	23,44%
Impôts et taxes	4 700,00 €	1,21%
Charges de personnel	209 000,00 €	53,87%
Autres charges	3 000,00 €	0,77%
Charges financières	300,00 €	0,08%
Charges exceptionnelles	19 000,00 €	4,90%
Dotations aux amortissements	14 000,00 €	3,61%
TOTAL	388 000,00 €	100,00%



Bernard LADRAT demande le vote des clubs au choix (mains levées ou bulletins secrets)

Approbation à l'unanimité à mains levées

9. Élection du cabinet comptable Commissaire aux comptes

La période de ce vote est valable sur une mandature de 6 ans
La Société des auditeurs associée à LIMOGES est proposée.

Le même cabinet comptable est proposé et mis au vote à cette assemblée générale.

Accord à l'unanimité à mains levées pour une durée de 6 ans.

10. Intervention des personnalités

M. Alexandre BOUDET **Ê Membre du Comité de direction LFNA**
Représentant M. Saïd ENNJIMI **Ê Président Ligue de Football Nouvelle Aquitaine**

Après avoir salué l'assemblée générale, les personnalités.

Il est présent à cette assemblée générale afin de représenter le Président de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Il excuse Saïd ENNJIMI qui est retenu par une autre manifestation.

Il constate que deux listes sont proposées et a le souhait que ce soit pour le bien du football départemental.

La Ligue va également connaître des élections.

M. BOUDET rappelle que la L.F.N.A travaillera de concert avec le représentant de la liste élue sans aucun soucis.

Concernant les difficultés rencontrées au quotidien liées avec la crise sanitaire : vestiaires et organisation, il demande aux clubs de respecter le mieux possible le protocole sanitaires.

Il connaît parfaitement la situation en tant que Président de club en Corrèze où il faut au quotidien gérer les difficultés, les impondérables, les arrêtés municipaux, les situations particulières.

Le meilleur moyen de sortir rapidement de cette crise est de bien respecter le protocole sanitaire, ce qui nous permettra de profiter pleinement de notre passion qui anime tout le monde, des petits aux grands.

Il félicite la future équipe gagnante et lui souhaite du courage et les clubs, sur ces moments difficiles, ont besoin d'une proximité.

Il remercie Bernard LADRAT et son équipe sortante pour le travail effectué lors de la dernière mandature. Être élu ou se porter candidat, c'est faire preuve de courage et d'accepter de travailler au quotidien pour les clubs.

De part ses convictions, il souhaite rester proche de son territoire car la proximité et une disponibilité est la base de tout élus envers les clubs.

Le fondement du football, c'est de créer des liens qui perdurent, c'est de se retrouver à l'occasion de rencontres avec des hommes et des femmes et de partager un moment de convivialité.

Que la tension qu'il a pu percevoir entre les deux listes se stoppe, que les projets, les idées se mettent en place. C'est déjà courageux de pouvoir se présenter, ce n'est pas donné à tout le monde et que le meilleur gagne.

M. BOUDET rappelle que les services de la LFNA sont à la disposition et au service des clubs aussi bien au niveau des licences que du FAFA.

N'hésitez pas à faire appel aux jeunes élus comme lui.

Il conclut en remerciant l'assemblée de l'avoir écouté.

Monsieur François MARCELAUD **Ê Président C.D.O.S.**

Après avoir salué les membres de cette assemblée générale, malgré la tension perçue précédemment, le district continuera de tourner quelle que soit la liste élue, c'est la démocratie.

Il y aura une nouvelle équipe pour gérer le district, c'est la vie.

Le C.D.O.S. se félicite d'avoir un district aussi fort issu d'un maillage de territoire remarquable

Des actions comme la mutualisation ont été menées sur le territoire ce qui permet le lien social.

Le comité du football est la seule discipline qui comprend le plus grand nombre de clubs. Le foot fait vivre les territoires les plus éloignés de Limoges.

Ça existe parce qu'une équipe est présente par le travail des bénévoles, dirigeants, éducateurs, capitaines, entraîneurs et c'est le lien social qui fait vivre. C'est la force de tous et il faut continuer.

Il termine en remerciant les clubs de l'avoir écouté.

Mme Sylvie ROZETTE È Adjointe aux sports à la ville de Limoges

Après avoir salué l'assemblée, elle excuse le Maire de Limoges, M. Roger Emile LOMBERTIE.

Tout d'abord, elle veut remercier Bernard LADRAT et son équipe pour le travail effectué ensemble en bonne intelligence et en bonne coopération durant ces longues années. Elle s'adresse à Bernard LADRAT en évoquant le fait qu'il a toujours été présent.

Le Président a fait venir des événements intéressants tel que le FFF tour 2016.

Le football à LIMOGES : Sylvie ROZETTE félicite les représentants de clubs qui sont dans la salle et qui montent en R2 et R3 en leur souhaitant une bonne saison malgré les difficultés rencontrées avec la crise sanitaire.

Elle souligne la période compliquée avec le Limoges Football et rappelle aux dirigeants l'importance d'avoir des bases solide car la ville de LIMOGES a besoin d'un club fort, c'est nécessaire.

Il a été inauguré un terrain synthétique à BEAUBLANC : Mme Sylvie ROZETTE remercie la Ligue et le District pour l'obtention du FAFA.

Consciente du retard pris sur les installations à LIMOGES : la ville de Limoges a un gros travail à faire et c'est l'un des objectifs de ce mandat

Quelques revendications par rapport à la FFF : elle a le sentiment que la Ligue et le District ponctionnent beaucoup les petits clubs.

C'est lourd pour les clubs.

Une autre difficulté, ce sont toutes ces normes imposées dans les structures et pour les équipements sportifs par exemple pour les vestiaires. La gestion par les collectivités, propriétaires des installations, est difficile.

Mme Sylvie ROZETTE souhaite une belle saison à tous.

La ville de Limoges essaie au maximum que la pratique du football se passe dans de bonnes conditions.

La ville reçoit les protocoles des clubs et c'est loin d'être simple : l'objectif est que tous les enfants retrouvent la voie des terrains que les compétitions se fassent correctement.

Mme Sylvie ROZETTE souhaite une bonne fin de soirée à tous.

Mme Sandrine ROTZLER È Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Haute-Vienne

Mme Sandrine ROTZLER débute son intervention en saluant les tous participants à l'assemblée générale.

Elle est très heureuse d'accueillir les clubs au Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

M. ROTZLER excuse M. Jean-Claude LEBLOIS, son Président, qui est retenu par une conférence à l'université, il ne peut donc venir rejoindre la réunion.

Elle souhaite rendre particulièrement hommage à Bernard LADRAT et son équipe

Cela fait maintenant plusieurs années que nous travaillons ensemble, par le passé à la ville de Limoges et aujourd'hui au département

« On a avancé pour le football sur le département sur beaucoup d'actions :

- Valorisation de la pratique féminine en collaboration avec AUDE.
- Le FAIR PLAY : adressé d'abord aux SENIORS puis orienté vers les + jeunes
- Les Assises du sport organisées depuis 2015 en essayant de répondre au maximum à vos attentes.

Aujourd'hui, dans ce contexte particulier lié à la crise sanitaire, le conseil départemental a dû réorienter ses priorités au niveau des aides.

Il a été mis en place une avance de trésorerie et une aide exceptionnelle attribuée aux clubs.

D'autres dispositifs ont été mis en place :

- Aide à la licence pour les élèves de 6^{ème},
- Chèques cadeaux de 40 " pour les élèves de 3^{ème}.

Ce soir, il y a une élection et quel que soit le candidat élu, nous serons aux côtés du District et nous continuerons à travailler comme par le passé.

Nous avons le regret de ne pas pouvoir organiser de moment convivial pour fêter la victoire avec quelques boissons rafraîchissantes.

Bonne soirée à tous ».

11- Résultat des élections du Comité de Direction pour la mandature 2020/2024

Le Président du District donne la parole à M. Jean-Claude THOMAS, animateur de la commission de surveillance des opérations électorales.

2 clubs n'ont pas participé aux votes.

Total des voix : 455

Votants : 99

Blancs et nuls : 22 (4,83 % des voix)

Suffrages exprimés : 433 (95,16 % des voix)

Majorité absolue : 217

La liste LAB-FOOT 87 conduite par Timothée JOHNSON a obtenu 214 voix

La liste CAP ACTIONS 20-24 conduite par Jacques PLEINEVERT est élue avec 219 voix

Bernard LADRAT félicite le nouveau Président élu et lui souhaite un bon travail.

11. Modifications Réglementaires

En introduction, Jean-Michel CACOUT indique que les règlements des coupes et championnats ont fait l'objet de modifications relatives à la mise en place de règlements généraux du District de Football de la Haute-Vienne.

Il passe ensuite aux coupes seniors en précisant que :

- Le règlement précise que la FMI est en vigueur.
- Les prolongations sont supprimées sauf pour la finale et que cette mesure entre en vigueur dès la prochaine journée de coupe afin d'avoir une similitude avec la Coupe de France et la Coupe Nouvelle-Aquitaine.

Il évoque en suivant :

- La coupe U19 :
 - Avec utilisation de la FMI
 - Avec l'ouverture de la compétition aux équipes 18R1 et R2 lorsque le club ne possède pas d'équipe U19.
- La coupe U15 et consolante U15 :
 - Avec la possibilité de participation des U16F en application des dispositions de l'article 155 des règlements généraux de la Fédération Française de Football.

Il présente le règlement de la compétition U19 Interdistrict avec la participation de 11 équipes (5 de la Haute-Vienne, 5 de la Corrèze et 1 de la Dordogne). Il précise que cette compétition est mise en place à la suite de la suppression de la compétition U19R2.

Il explicite certains articles concernant :

- Les calendriers.
- La qualification et la participation des joueurs.
- Les mesures à prendre en cas d'intempéries.
- L'arbitrage (1 seul arbitre).
- Le règlement financier. (caisse de péréquation concernant les officiels et les kilomètres parcourus).
- Les horaires des rencontres.

Il propose le règlement du challenge de D1, mise en place à la demande des clubs de D1 suite à la création de 2 poules de 10 lors des échanges téléphoniques au mois de mai 2020.

Il fournit la trame de cette compétition :

- Phase préliminaire.
- Compétition propre.
- Qualification et participation des joueurs.
- Horaire des rencontres.
- Arbitrage.
- Utilisation de la FMI.
- Règlement financier.

A l'issue de cet exposé :

M. Michel BESSOULE du club de S.A LE PALAIS SUR VIENNE demande à prendre la parole :

- Jean-Michel CACOUT répond à M. BESSOULE que ce challenge sera réservé à des dates autres que aux coupes et au challenge des réserves.
- Le calendrier de ce challenge évoluera en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, des intempéries et de matches reportés.

M. FILLOUX du club de LIMOGES ALOUETTE FCRG demande à prendre la parole :

- Jean-Michel CACOUT répond au club de LIMOGES ALOUETTE FCRG, surpris de voir que ce challenge est déjà mis en place alors que les clubs n'ont pas été avertis.
Il est indiqué qu'un sondage auprès des clubs sera lancé dès le début de semaine afin de connaître l'intention des clubs de participer ou pas à cette compétition.

12. Allocution du président élu

« Mesdames, Messieurs

Le résultat ne permet pas de triomphalisme.

Remerciements sincères aux clubs présents pour leur confiance.

La difficulté est de rassurer les autres, ça prendra du temps.

Mes premiers mots iront à Bernard LADRAT qui passe le témoin après 17 ans à la tête du district et avec qui j'ai eu le plaisir de travailler pendant deux mandats et avec qui j'ai beaucoup appris. Il mérite des applaudissements.

Je veux bien entendu remercier et féliciter mes colistiers impliqués dans la campagne électorale qui a été longue et difficile voire plus. Il était temps que ça se termine.

Mes remerciements iront particulièrement à Lionel FILLEUL qui a accompli et a fait un travail phénoménal.

Je veux également adresser mes remerciements à Clarisse ROUGIER qui nous a accompagnés tout au long de cette campagne.

Je peux vous confirmer que votre district sera toujours ouvert à ceux qui souhaitent s'impliquer dans le travail des commissions.

Nous serons à l'écoute de chacun d'entre vous dans le respect de nos engagements et au service de l'ensemble des clubs. »

13. Tirage au sort des ballons offert par le District.

Bernard LADRAT procède au tirage au sort :

1 Ballon : U.S VAYRES

2 ballons : U.S DROUX

3 ballons : Le club du F.C BOISSEUIL étant absent, c'est le club de LIMOGES FOOT

4 ballons : C.S FEYTIAT

5 ballons : A.S ST JUST LE MARTEL

Fin des Assemblées Générales Ordinaire, Élective et Financière

Le Président

M. Bernard LADRAT



Le Secrétaire Général

M. Bernard QUESSON



COMMISSION CHAMPIONNATS ET COUPES SENIORS GARCONS ET FILLES

Procès-verbal N°	11
Réunion du :	Mardi 27 octobre 2020
à :	18h00 à 20h00 District de Football de la Haute-Vienne.
Animateurs :	M. Marc GIRAUD Mme Françoise FLACASSIER
Présents :	M. Pierre GASCHET (C.D.A), Thierry MÉTAIS, Daniel VILLEGER
Excusé :	Laurent RAMPNOUX
Assiste :	M Jean-Michel CACOUT

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la présente notification en application des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les rencontres de Coupes et lors des 4 dernières rencontres des championnats départementaux selon les dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. (article 30 des Règlements Généraux du district de football de la Haute-Vienne)

=====

En raison des mesures de couvre feu consécutives au COVID, la commission :
- Dit les matches suivants du 31/10/2020 à jouer :

DIV 1 poule A

• **Match N° 50935.1 LE PALAIS/VIENNE È LA GENEYTOUSE**
Dimanche 01 novembre à 15h stade R.Claveyrollas

• **Match N° 50936.1 RILHAC RANCON(2) È COUZEIX CHAPTELAT(2)**
Dimanche 01 novembre à 15h stade R. Legrand

DIV 1 poule B

- **Match N° 50979.1 LIMOGES LAFARGE(2) È OCCITANE**

Samedi 31 octobre à 17h45 stade Puy Las Rodas (suite à accord des 2 clubs)

- **Match N° 50980.1 COMPREIGNAC ÈAIXE/VIENNE(3)**

Dimanche 01 novembre à 15h stade municipal

- **Match N° 50982.1 LIMOGES FOOTBALL È BEAUNE LES MINES**

Samedi 31 octobre à 18h stade Saint Lazare (suite à accord des 2 clubs)

DIV 2 poule A

- **Match N° 50819.1 LE DORAT - SOLIGNAC**

Dimanche 01 novembre à 15h stade L.Bourdin à BUSSIÈRE POITEVINE

- **Match N° 50820.1 SAINT JUNIEN(2) È LIMOGES KURDE**

Dimanche 01 novembre à 15h stade du Chalet

DIV 2 poule B

- **Match N° 50223.1 A.N.F.87 È LIMOGES VAL DE LAURENCE**

Samedi 31 octobre à 17h30 stade Le Mondelet à St Sulpice les Feuilles (suite à accord des 2 clubs)

- **Match n° 50225.1 SAINT PRIEST TAURION - BOISSEUIL**

Dimanche 01 novembre à 15h stade municipal

- **Match n° 50228.1 BESSINES-MOTER. 2 È ST JOUVENT**

Dimanche 01 novembre à 15h stade A & P WELSCH

DIV 3 poule A

- **Match n° 50289.1 NANTIAT(2) È LIMOGES ASPTT**

Samedi 31 octobre à 18h stade Le Peu de Chaudade (suite à accord des 2 clubs)

DIV 3 poule C

- **Match n° 50425.1 AUREIL EYJEAUX È CHATEAUNEUF NEUVIC(2)**

Dimanche 01 novembre à 15h stade municipal d'Aureil

DIV 3 poule D

- **Match N° 50490.1 VAYRES È COGNACOIS FCCL**

Dimanche 01 novembre à 15h stade C. Leclerc

DIV 4 poule D

- **Match N° 50690.1 SOLIGNAC(2) È BOSMIE CHARROUX(2)**

Dimanche 01 novembre à 15h stade R. Breuil

DIV 4 poule B

- **Match N° 51027.1 RILHAC RANCON(3) È RAZES**

Dimanche 01 novembre à 15h stade de Cassepierre

DEPARTEMENTAL 1

MATCH N°50933.1 J.A. ISLE(3) È FOOT SUD DIV 1 Poule A du 01/11/2020

En raison du protocole COVID, et suite au mail de la JA ISLE du 24/10/2020, la commission dit match reporté à une date ultérieure.

DEPARTEMENTAL 3

MATCH N°50292.1 ABBSJLC(2) È AS LJSM DIV 3 Poule A du 01/11/2020

Vu la demande de Bellac, la commission donne match à jouer à 15h au stade Jolibois de Bellac

MATCH n°50488.1 : ST JUNIEN(3) È ST BRICE/VIENNE(2) DIV 3 Poule D du 01/11/2020

Vu le mail de St Junien demandant l'inversion du match et avec l'accord du club de St Brice, La commission dit match :

ALLER : à jouer le 01/11/2020 à 13h au stade J. Barataud de St Brice

RETOUR : à jouer le 6 mars 2021 à 20h au stade du Chalet de St Junien

AUREIL-EYJEAUX mail de Mr CHARRE :

En raison des restrictions dues à l'évolution des conditions sanitaires, Aureil-Eyjeaux jouera tous ses matchs à domicile en **DIV 3 poule C le dimanche à 15h**

DEPARTEMENTAL 4

MATCH n° 51097.1 PAYS AREDIEN(2) È LA GENEYTOUSE(2) DIV 4 Poule C du 01/11/2020

Vu le mail de La Geneytouse demandant l'inversion du match et avec l'accord du club du Pays Aredien,

La commission donne match :

ALLER : à jouer le 01/11/2020 à 15h au stade municipal de La Geneytouse

RETOUR : à jouer le 7 mars 2021 à 13h au stade du municipal de Ladignac le Long

MATCH N. 50683.1 BOSMIE CHARROUX(2) È LIMOGES LANDOUGE FOOT (3) DIV 4 Poule D du 25/10/2020

Vu le mail du 25/10/2020 de LIMOGES LANDOUGE FOOT

La Commission,

- Constate le forfait de **LIMOGES LANDOUGE FOOT (3)**
- Enregistre le résultat suivant :

BOSMIE CHARROUX(2) : 3 (3 points) È LIMOGES LANDOUGE FOOT (3) : 0 (-1 point)

Le club de LIMOGES LANDOUGE FOOT sera débité de la somme de 48 " pour son 1er forfait.

MATCH n° 51891.1 DROUX - VEYRAC CHALLENGE DU DISTRICT Marcel PAILLER du 04/10/2020

Vu la décision de la Commission Statuts et Règlements en date du 21/10/2020

La Commission Gestion des Championnats Seniors Garçons et Filles,

- se conforme à cette décision
- Dit l'équipe de Veyrac battue par pénalité
- L'équipe de DROUX qualifiée pour le prochain tour du Challenge du District Marcel Pailier

MATCH N° 50972.1 COMPREIGNAC È BEAUNE LES MINES DIV 1 POULE B du 10/10/2020

Vu la décision de la Commission Statuts et Règlements en date du 21/10/2020,
La Commission Gestion des Championnats Seniors Garçons et Filles,

- Prend connaissance de la décision
- Donne le match à jouer ultérieurement.

MATCH N° 51017.1 BEAUNE LES MINES(3) È ST PRIEST TAURION(2) DIV 4 POULE B du 11/10/2020

Vu la décision de la Commission Statuts et Règlements en date du 21/10/2020

La Commission Gestion des Championnats Seniors Garçons et Filles,

- Se conforme à cette décision
- Dit l'équipe de Beaune les Mines(3) battue par pénalité
- Enregistre le résultat suivant :

ST PRIEST TAURION(2) : 3 (3 points) È BEAUNE LES MINES : 0 (-1 point)

MATCH N° 50475.1 SAINT JUNIEN(3) È ORADOUR/GLANE DIV 3 POULE D du 10/10/2020

Vu la décision de la Commission Statuts et Règlements en date du 21/10/2020

La Commission Gestion des Championnats Seniors Garçons et Filles,

- se conforme à cette décision
- Enregistre le résultat acquis sur le terrain :

ST JUNIEN(3) : 4 (3 points) È ORADOUR/GLANE : 0 (0 point)

MATCH N° 52256.1 LIMOGES BEAUBREUIL È ST LEO/FOOT SUD/AUREIL COUPE FEMININE à 8 du 18/10/2020

Vu la décision de la Commission Statuts et Règlements en date du 21/10/2020

La Commission Gestion des Championnats Seniors Garçons et Filles,

- Se conforme à cette décision
- Dit l'équipe de LIMOGES BEAUBREUIL battue par pénalité
- L'équipe de ST LEONARD/FOOT SUD/AUREIL qualifiée pour le tour suivant de la COUPE FEMININE à 8

FEMININES INTERDISTRICTS à 11

MATCH N. 50879.1 : JARNAGES/PARSAC È TULLE FOOT CORREZE

Match à jouer le 01/11/2020 à 14h au stade Octave Dayen à Parsac Rimondeix

MATCH N. 50881.1 ISLE È ST PANTALEON

Match à jouer le 13/12/2020 à 15h au stade du Gondeau à Isle

FEMININES SENIORS à 8 D1

MATCH N. 51318.1 LA GENEYTOUSE È OCCITANE

Match à jouer le 13/12/2020 à 10h15 au stade municipal de La Geneytouse

MATCH N. 51317.1 : CONDAT/VIENNE È FCC ORADOUR/VAYRES (2)

Match à jouer le 13/12/2020 à 10h15 au stade J.C. Beauvieux de Condat

FEMININES SENIORS à 8 D2

MATCH N. 51364.1 AIXE/VIENNE - EYMOUTIERS

Match à jouer le 13/12/2020 à 10h15 au stade J. Jarraud d'Aixe/Vienne

MATCH N. 51413.1 NANTIAT(2) Æ A.F.PORTUGAISE DIV 2 Poule B du 25/10/2020

Vu le mail du 23/10/2020 de Nantiat,

La Commission,

- Constate le forfait de **NANTIAT(2)**
- Enregistre le résultat suivant :
-

A.F.PORTUGAISE : 3 (3 points) Æ NANTIAT(2) : 0 (-1 point)

Le club de NANTIAT sera débité de la somme de 20 " pour son 1er forfait.

FORFAIT GENERAL :

Club AS PANAZOL FOOTBALL - FEMININES SENIORS à 8 Division2 Poule A

Vu le mail de l'AS PANAZOL du 21/10/2020

La Commission enregistre le Forfait Général de cette équipe.

Le club de PANAZOL sera débité de la somme de 26 " pour son Forfait Général.

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront donc exempts aux dates prévues au calendrier.

L'équipe de Panazol ne peut plus participer à la coupe féminine à 8 en application de l'article 10 du règlement de la coupe féminine à 8

L'animateur
Marc GIRAUD

L'animatrice adjointe
Françoise FLACASSIER

COMMISSION DES JEUNES

Procès-verbal n°	7
Réunion du :	Mardi 27 Octobre 2020
à :	17h00 à 19h00 District de Football de la Haute-Vienne.
Animateurs :	M. Christophe VEDRENNE
Présents :	M. Jean-Philippe CARPE, Bernard VERGONZANE
Excusée	Mme Françoise FLACASSIER
Assistent :	

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux du District de Football de la Haute-Vienne.
Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements généraux du District de Football de la Haute-Vienne) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

CHAMPIONNAT U19 INTERDISTRICTS SAISON 2020/2021

U19 INTER- DISTRICTS

Journée du 10 Octobre 2020 :

Match N° 51812.1 Panazol / Occitane du 10/10 2020 :

En raison de cas contact au Covid 19 au sein de l'effectif du club de l'Occitane

La Commission,

- Fixe le report de la rencontre au [Samedi 21 Novembre 2020](#).

Modification calendrier :

Match N° 51822.1 TERRASSON USA / A.S AMBAZC U19 INTER DISTRICT du 31/10 2020 :

Vu la demande du club de Terrasson et l'avis favorable du club d'Ambazac en date du 27 Octobre 2020, la rencontre aura lieu le [Dimanche 01 Novembre 2020 à 15h00](#).

Modification horaire et terrain :

Match N° 51820.1 FUN 87 / COSNAC FC U19 INTER DISTRICT du 31/10 2020 :

Vu la demande du club de Fun 87 et l'avis favorable du club de Cosnac en date du 28 Octobre 2020, la rencontre aura lieu le [Samedi 31 Octobre 2020 à 15h00 au stade Jolibois à Bellac](#).

CALENDRIER U19 INTERDISTRICTS

DATES	03/10	10/10	17/10	24/10	31/10	07/11	14/11	21/11	28/11	05/12	12/12	19/12	16/01	23/01	30/01
U19	XXX	XXX	XXX	A3	A4	A5	A6	MR A2	A7	A8	A9		A10	A11	R1
DATES	06/02	14/02	20/02	27/02	06/03	13/03	20/03	27/03	10/04	01/05	08/05	15/05	22/05	29/05	
U19	R2	R3	MR	R4	R5	R6	MR	R7	R8	R9	MR	R10	MR	R11	

CHAMPIONNAT U17 1ère PHASE

Journée du 10 Octobre 2020 :

U17 D 2 Poule C

Match N°51791 Foot Sud 87 / E Eymout Chat NE la Crois U17 D2 Poule C du 10/10 2020 :

En raison de cas contact au Covid 19 au sein de l'effectif du club de Foot Sud 87

La Commission,

- Fixe le report de la rencontre au [Samedi 21 Novembre 2020](#)

CALENDRIER U17 1ère PHASE

DATES	03/10	10/10	17/10	24/10	31/10	07/11	14/11	21/11	28/11	05/12	12/12	19/12	09/01	16/01	23/01	30/01
U17 D1	XXX	XXX	XXX	XXX	Coupe	J3	J4	MR	J5	J6	J7	MR		MR	MR	J9
U17 D2 Poules A & B	XXX	XXX	XXX	MR	Coupe	A3	R1	MR	R2	MR	R3					
U17 D2 Poules C	XXX	XXX	XXX	MR A1	Coupe	A4	A5	MR A2	R1	R2	R3	R4		MR	R5	

CALENDRIER U15 1ère PHASE

DATES	03/10	10/10	17/10	24/10	31/10	07/11	14/11	21/11	28/11	05/12	12/12	19/12	09/01	16/01	23/01	30/01
U15 D1	XXX	XXX	XXX	XXX	Coupe	J3	J4		J5	J6	J7	MR		MR	J8	J9
U15 D2	XXX	XXX	XXX	XXX	Coupe	A3	R1		J5	J6	J7					

COUPES DEPARTEMENTALES U17 / U15

COUPES U17 CHALLENGE MAURICE BONNET

Suite au courrier du Club de SEREILHAC demandant l'inscription de son équipe E.SER/2VAL/FEU/FCCO.

La Commission prend note. LqE.SER/2VAL/FEU/FCCO, participera au deuxième tour.

PREMIER TOUR DU 31 OCTOBRE 2020

Modification calendrier :

Match N° 52258.1 AS. St Junien 1 / Bosmie Charroux 1 Coupe U17 Challenge Maurice Bonnet du 31/10 2020 :

Vu la demande du club de Bosmie Charroux et l'avis favorable du club de St Junien en date du 28 Octobre 2020, La rencontre est reportée au [Mercredi 4 Novembre à 17h30](#).

Match N° 52260.1 FUN 87 GJ 1 : LIMOGES LAFARGE JS 1 Coupe U17 Challenge Maurice Bonnet du 31/10 2020 :

En raison de cas contact au Covid 19 au sein de l'effectif du club de LIMOGES LAFARGE La Commission, Reporte la rencontre [à une date à confirmer](#).

Modification horaire :

Match N° 52265.1 U.S. LIMOGES BASTIDE / E.BESSINES/ANF87 1 Coupe U17 Challenge Maurice Bonnet du 31/10 2020 :

Vu la demande du club de Limoges Bastide et l'avis favorable du club de Bessines/ANF87 en date du 28 Octobre 2020, la rencontre aura lieu [à 14h00](#) au lieu de 15h30.

COUPES U15 CHALLENGE ROGER LEGER

PREMIER TOUR DU 31 OCTOBRE 2020

Modification calendrier :

Match N° 52285.1 LIMOGES LAFARGE JS 2 / E.BONNAC/BEAUNE/MAY 1 Coupe U15 Challenge Roger LEGER du 31/10 2020 :

Vu la demande du club de Limoges LAFARGE et l'avis favorable du club de E.Bonnac/Beaune/May en date du 28 Octobre 2020,

La rencontre est reportée au [Mercredi 4 Novembre à 16h15 au Puy La Rodas](#).

Modification terrain :

Match N° 52278.1 E.VAL VIE/VEY/ST GENCE 2 / E. RILHAC/AMBAZAC 2 Coupe U15 Challenge Roger LEGER du 31/10 2020 :

Suite au courrier du club de l'école de foot du Val de Vienne en date du 26 octobre 2020, la rencontre aura lieu au stade municipal de Veyrac à 15h30.

Match N° 52283.1 CA RILHAC RANCON 1 / ALOUETTE FOY.C.RIV. U15 Challenge Roger LEGER du 31/10 2020 :

Suite au courrier du club de CA Rilhac Rancon en date du 22 octobre 2020, la rencontre aura lieu au stade René LEGRAND à Rilhac Rancon à 15h30.

Match N° 52280.1 LE PALAIS S/V 2 / F.C. PAYS AR/NEXON U15 Challenge Roger LEGER du 31/10 2020 :

Suite au courrier du club du Palais S/Vienne en date du 26 octobre 2020, la rencontre aura lieu sur le terrain annexe Jules FERRY au Palais S/Vienne à 15h30.

Match N° 52270.1 FC BEAUBREUIL / U.S. LIMOGES BASTIDE U15 Challenge Roger LEGER du 31/10 2020 :

Suite au courrier du club de Beaubreuil en date du 27 octobre 2020, la rencontre aura lieu à Beaublanc sur le terrain annexe 2 à 15h30.

Modification horaire :

Match N° 52282.1 AIXE S/VIENE 2 / FEYTIAT 2 Coupe U15 Challenge Roger LEGER du 31/10 2020 :

Vu la demande du club d'Aixe S/Vienne et l'avis favorable du club de Feytiat en date du 26 Octobre 2020, la rencontre aura lieu à 15h00 au lieu de 15h30.

Match N° 52284.1 PANAZOL AS / AIXE S/VIENE 1 Coupe U15 Challenge Roger LEGER du 31/10 2020 :

Vu la demande du club de Panazol et l'avis favorable du club d'Aixe S/Vienne en date du 28 Octobre 2020, la rencontre aura lieu à 13h00 au lieu de 15h30.

Match N° 52271.1 LIMOGES ASPPT / FEUILLARDIERS US Coupe U15 Challenge Roger LEGER du 31/10 2020 :

Vu la demande du club de Limoges ASPPT et l'avis favorable du club des Feuillardiers en date du 27 Octobre 2020, la rencontre aura lieu à 14h00 au lieu de 15h30.

L'Animateur

Christophe VEDRENNE

PV N° 1

Réunion du : **Mercredi 21 Octobre 2020**

à : 17h30 à 18h30
District de Football de la Haute-Vienne.

Animatrice : Mme Nathalie MACARI

Présent : M. Christophe Berthier

Excusés

Assistent :

Constitution de la commission

- Mr Alain LASCAUX rejoindra la commission à compter du 28/10/2020
- Recherche d'autres membres nécessaire pour couvrir les activités événementielles

Partenariat

- Partenaires validés :
 - Crédit Agricole, Nike, Agence Nationale du Sport, Intersport, Batidur, MMA, Hyper U, Jean Burger
- Les conventions sont en cours de rédaction
- Les documents supports (book, convention) ont été revus

Communication

- Action de valorisation des clubs :
 - Présentation 1 club /semaine (histoire, nb de licencié, nombre d'équipes, projet club sur l'année à venir et visuels)
 - Envoi par mail
 - Diffusion par Facebook
- Information
 - Lancement d'une Newsletter fin Novembre
 - Fréquence : Mensuelle
 - Format : 1 page
 - Contenu à fournir par les animateurs de commission la semaine précédant la parution

Événementiel

- Le calendrier 2021 est à établir.

Animatrice
Nathalie MACARI

Animateur Adjoint
Christophe BERTHIER

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

Procès-verbal N ° 3

Réunion du : Lundi 26 octobre 2020

De : 16 h 30 à 19 h 00

District de Football de la Haute-Vienne.

Animateurs : M. Jean-Michel CACOUT

Présents : MM. Jean-Marc RAFFIER . Gilles EDME

Excusés : MM. Camaridine MISTOIH . Jacques PLEINEVERT
. André ZABALETA - Bernard LAUMONIER

Etudes des dossiers de changement de club ou de statut

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute Vienne dans les conditions de délai . 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal . et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG du District de football de la Haute Vienne dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEMANDE DE CHANGEMENT DE CLUB ou de STATUT

SIRAT Rachid

- Demande de reprise de l'arbitrage
- Considérant que l'arbitre habite toujours à Limoges
- Considérant que l'arbitre est également licencié joueur au club de l'US VAYRES
- Considérant que l'arbitre n'a pas effectué de demande de licence pour la saison 2019/20
- Considérant que pour la saison 2018/19 il n'a pas couvert le club des Epis de Royères en arbitrant aucune rencontre
- Dit en application de l'article 33 c) du Statut de l'Arbitrage en son paragraphe « modification de situation personnelle laissée à l'appréciation de la commission » que Mr **Sirat couvre le club de l'US Vayres dès la saison 2020/21**

ADON Hippolite

- Considérant que l'arbitre n'a pas changé de domicile
- Considérant les termes de sa lettre de motivation adressée au District et au club de l'Ambazac qui n'a pas fait d'observation par ce dernier dans les conditions de l'article 31 point 3 du Statut de l'Arbitrage
- Dit qu'en application des dispositions de ces mêmes dispositions **Mr Adon est classé indépendant pour les saisons 2020/21 et 2021/22**
- Dit que le club de l'Ambazac ne peut bénéficier des dispositions de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage, Mr Adon n'ayant pas été formé au club

CAMARA Abdoulaye

- Considérant que l'arbitre habite dorénavant Limoges
- Considérant les termes de sa lettre de motivation adressée au District
- Considérant que lors de la saison 2019/20 Mr Camara était licencié au club du Pays Arédien sans pouvoir couvrir celui ci
- Considérant que le club du Pays Arédien n'a fait part d'aucune observation dans les conditions de l'article 31 point 3 du Statut de l'Arbitrage
- Dit qu'en application des dispositions de ces mêmes dispositions **Mr Camara est classé indépendant pour les saisons 2019/20 et 2020/21**
- Dit que le club du S.A. LE PALAIS SUR VIENNE peut continuer à bénéficier des dispositions de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage, Mr Camara ayant été formé au club et ce pour la saison 2020/21

GUYOT Denis

- Considérant que l'arbitre n'a pas changé de domicile
- Considérant que lors de la saison 2019/20 l'arbitre était licencié à Coussac Bonneval
- Considérant que pour la saison 2020/21 le club de Coussac Bonneval est en inactivité totale
- Considérant que les conditions fixées à l'article 33 c) du Statut de l'Arbitrage sont remplies
- Dit qu'en application de ces mêmes dispositions « modification de situation personnelle laissée à l'appréciation de la commission » que Mr **Guyot couvre le club du Pays Arédien dès la saison 2020/21**

BOFALA Mourad

- Considérant que l'arbitre a changé de domicile de la région parisienne à Limoges
- Considérant que le changement de résidence est supérieur à 50 kms, que les sièges des deux clubs sont distants de au moins 50 kms et que sa nouvelle résidence n'est pas éloignée de plus de 50 kms de son nouveau club
- Considérant que les conditions fixées à l'article 33 c) du Statut de l'Arbitrage sont remplies
- Dit qu'en application de ces mêmes dispositions que Mr **Bofala couvre le club des Epis de Royères dès la saison 2020/21**

DUCLOSSON Olivier

- Considérant que l'arbitre a changé de domicile de Royères à St Brice
- Considérant que le changement de résidence est supérieur à 50 kms, que les sièges des deux clubs sont distants de au moins 50 kms et que sa nouvelle résidence n'est pas éloignée de plus de 50 kms de son nouveau club
- Considérant que les conditions fixées à l'article 33 c) du Statut de l'Arbitrage sont remplies
- Dit qu'en application de ces mêmes dispositions que Mr **Duclosson couvre le club du FC St Brice dès la saison 2020/21**

DEPREZ Alexandre

- Considérant que l'arbitre a changé de domicile de Sene (56) à Limoges
- Considérant que le changement de résidence est supérieur à 50 kms, que les sièges des deux clubs sont distants de au moins 50 kms et que sa nouvelle résidence n'est pas éloignée de plus de 50 kms de son nouveau club
- Considérant que les conditions fixées à l'article 33 c) du Statut de l'Arbitrage sont remplies
- Dit qu'en application de ces mêmes dispositions que Mr **Deprez couvre le club de Limoges Football dès la saison 2020/21**

ABDALLAH Haytem

- Demande de reprise de l'arbitrage
- Considérant que l'arbitre habite toujours à Limoges
- Considérant que l'arbitre est également licencié joueur au club de l'Elan Sportif
- Considérant que l'arbitre n'a pas effectué de demande de licence pour la saison 2019/20
- Considérant sa lettre de motivation relative à certains faits qui se seraient passés lors de la saison 2018/19 alors qu'il était licencié au club du Limoges FC mais qui ne peuvent être pris en compte puisqu'il n'a pas renouvelé sa licence à ce club
- Dit, en application de l'article 33 c) du Statut de l'Arbitrage en son paragraphe « modification de situation personnelle laissée à l'appréciation de la commission », que Mr **Abdallah couvre le club de l'Elan Sportif dès la saison 2020/21**

DOS SANTOS Cédric

- Considérant que l'arbitre habite toujours Limoges
- Considérant que lors de la saison 2019/20 l'arbitre était licencié à Magnac Laval
- Considérant que pour la saison 2020/21 le club de Magnac Laval est en inactivité partielle notamment en seniors
- Considérant que les conditions fixées à l'article 33 c) du Statut de l'Arbitrage sont remplies
- Dit qu'en application de ces mêmes dispositions « modification de situation personnelle laissée à l'appréciation de la commission » que Mr **Dos Santos couvre le club de La Jonchère St Maurice dès la saison 2020/21**

Animateur
Jean-Michel CACOUT

Secrétaire
Jean-Marc RAFFIER

PARTENAIRES DU DISTRICT

